

**LES INDUSTRIES DU PLÂTRE
POURSUIVENT LEUR AVANCEE DANS LA GESTION DURABLE
DES DECHETS DE PLATRE**

Point d'orgue de l'engagement des Industries du Plâtre, la charte environnementale mise en place en 2008 donne aujourd'hui lieu à des résultats significatifs dans la gestion durable des déchets des produits à base de plâtre.

Les Industries du Plâtre ont notamment développé des filières de valorisation des déchets à base de plâtre, conçu des formations professionnelles et de sensibilisation, promu le recyclage comme alternative à l'enfouissement...

A la fin de chaque exercice, les industriels signataires réalisent un état des lieux des actions menées qui permet d'établir les avancées significatives face aux objectifs environnementaux développés dans ce document partenarial :

- "Encourager la prise en compte, dès la conception des produits, d'éléments permettant la réduction des déchets tout au long du cycle de vie des produits".
En interne, chaque société s'assure d'une conception parfaitement maîtrisée facilitant la réduction des déchets.
- "Poursuivre la réduction du volume des déchets inhérents à la production de produits à base de plâtre dans les conditions normales de fonctionnement des usines".
Dans une démarche de performance continue, les industriels assurent à 100% le recyclage des rebuts de fabrication et mettent tout en œuvre pour maintenir ce résultat optimal.
- "Sensibiliser et former les différents acteurs de la filière construction, notamment les entreprises du BTP, à la réduction des déchets générés sur les chantiers de construction".
La notion de calepinage a été introduite dans l'ensemble des modules de formation, lesquels ont été suivis par plusieurs centaines de professionnels en 2009.
- "Développer la filière recyclage en élargissant l'accès aux ateliers de recyclage déjà existants et en explorant de nouvelles voies de valorisation".
Plus de 20 centres de recyclage opérationnels ont été ouverts en 2009 portant ainsi le nombre à une 60^{aine} sur l'ensemble du territoire.
En 2009, plus de 16 500 tonnes de déchets ont été recyclés en construction et en déconstruction sur des chantiers de différentes tailles, soit une progression d'environ 60% par rapport à 2008.

- "Préconiser l'enfouissement, en installation de stockage uniquement, pour les déchets ultimes, c'est-à-dire ceux dont la valorisation est techniquement impossible et/ou économiquement non envisageable de manière caractérisée".

De nombreuses actions de communication ont été menées en plus des formations professionnelles, à travers des événements marquants tels que le salon de la construction Batimat 2009 ou lors de rencontres interprofessionnelles.

Fort de ces résultats et grâce à la forte implication de l'ensemble des membres de la filière plâtre, les Industries du Plâtre maintiennent leurs objectifs : limiter l'enfouissement des déchets à base de plâtre et élargir les possibilités de valorisation du plâtre.

LES INDUSTRIES DU PLATRE
3, rue Alfred Roll 75017 Paris
www.lesindustriesduplatre.org

Service de presse : CLC Communications
6, rue de Rome 75008 Paris – Tél. : 01 42 93 04 04 – Fax : 01 42 93 04 03
Gilles Senneville (g.senneville@clccom.com) ou Christelle Maupetit (c.maupetit@clccom.com)